



MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Affiché  
du 16/11/21 au 16/11/2021  
en mairie annexe

**ARRETE DU MAIRE  
PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION  
ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES**

\*\*\*\*\*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT CYPRIEN,**  
**VU** le Code des Ports Maritimes,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2004 relatif aux plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes,  
**CONSIDERANT** l'avis favorable du conseil portuaire du 13 AVR. 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires, applicable dans le port de Saint-Cyprien et figurant en annexe, est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Port de Saint-Cyprien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Cyprien, le 13 AVR. 2021  
Le Maire,  
Thierry DEL ROSO.

Acte rendu exécutoire après  
➤ dépôt en Préfecture le :  
➤ Affichage le :  
➤ Notification le (s'il y a lieu) :  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

**PORT DE SAINT CYPRIEN**  
**PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION**  
**ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES**

Annexé à l'arrêté du Maire de SAINT CYPRIEN du 13 AVR. 2021

**SOMMAIRE**

**1. Généralités**

- 1.1 Objet du plan
- 1.2 Résumé de la législation applicable

**2. Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires**

- 2.1 Présentation du port
- 2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port
  - 2.2.1 Déchets solides
  - 2.2.2 Déchets liquides
  - 2.2.3 Résidus de cargaison sans objet
  - 2.2.4 Autres

**3. Type et capacité des installations de réception portuaires**

- 3.1 Installations pour les déchets solides
- 3.2 Installation pour les déchets liquides
- 3.3 Installations pour les résidus de cargaison sans objet

**4. Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison**

- 4.1 Pour les déchets solides
- 4.2 Pour les déchets liquides
- 4.3 Pour les résidus de cargaison sans objet

**5. Système de tarification sans objet**

**6. Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de transmission : 16/04/2021

**7. Procédures de consultation permanente**

## **8. Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison recus et traités**

## **9. Coordonnées des personnes chargées de la mise en oeuvre et du suivi**

### **10. Informations pratiques**

Annexe 1 : Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port de Saint Cyprien.

Annexe 2 : Fiche pratique pour les déchets solides

Annexe 3 : Fiche pratique pour les déchets liquides

Annexe 4 : Fiche pratique pour les résidus de cargaison sans objet

Annexe 5 : Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

# **1 - Généralités**

## **1. Objet du plan**

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port et sur le site internet du port, à l'adresse suivante : [www.port-st-cyprien.com](http://www.port-st-cyprien.com).

## **2. Résumé de la législation applicable**

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2002/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- de permettre à l'ensemble des usagers de l'ensemble des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leurs navires ;
- d'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;

066-216601718-20210413-ARR2021041-AR

Date de réception préfecture : 16/04/2021

- de rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40 000 euros
- enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.

L'attention des usagers est appelée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus de cargaison produits par leurs navires.

Le présent plan de réception résulte de la mise à jour du plan initial version (01)  
Il a été validé en février 2011 par le conseil portuaire

## 2 - Evaluation des besoins

### 2.1 Présentation du port

Le port de Saint Cyprien est protégé par deux jetées. L'avant-port donne accès à trois bassins de mouillage abrités (nord et sud) et un petit bassin d'entretien. Port abrité de tout vent dominant.

Amer : phare du cap Béar à 7 mille. Bâtiments de la station et château d'eau visible à 3 milles.

Feux d'entrée : jetée S (42° 37'.3N – 003°02'6<sup>E</sup>) FI (4) R.15s9M --Jetée N (42°37',2N – 003°02',4<sup>E</sup>)

Enrochement d'entrée (42° 37'2N – 003°02', 4<sup>E</sup>)

Feu de signalisation optique des vents

Le port de Saint Cyprien est un port communal exploité en Régie directe.  
Sa capacité d'accueil est de 2000 postes.

Capitainerie : Quai Arthur Rimbaud, 66750 SAINT CYPRIEN 04.68.21.07.98

VHF : canal 9

Saison 07h/20h – hors saison 08h/18h permanence et jours fériés mêmes heures

Email : [contact@port-st-cyprien.com](mailto:contact@port-st-cyprien.com)

Directeur du Port : Frédéric BERLIAT

Maître de Port : Sylvain BERNARD

Responsable des services administratifs du port : Mylène OLIBO

Responsable de la déchetterie portuaire : Muriel BRIHAYE

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>066-216601716-20210413-ARR2021041-AR<br>Date de télétransmission : 16/04/2021<br>Date de réception préfecture : 16/04/2021 |
|---|

Brigade nautique de gendarmerie 04.68.37.78.40  
Sauvetage : CROSS MED VHF 16 ou 04.94.61.16.16  
Météo : affichage à la capitainerie  
Surface du plan d'eau 16 hectares

Profondeur des bassins : avant-port 3.50m – bassin nord et sud : 3.00m – bassin des Capellans 2m

Le port de Saint Cyprien est lauréat du Pavillon bleu d'Europe depuis 1991 pour ses efforts permanents en matière environnementale.

Le port de Saint Cyprien s'est engagé dans la démarche « je navigue je trie » depuis 2013 et met à la disposition des usagers des sacs poubelles pour trier leurs déchets ménagers.

En moyenne sur l'année, le port accueille 2250 navires de moins de 12 passagers, répartis en 1900 annuels et garanties d'usage, 170 saisonniers et 180 passagers à la nuit.

## 2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

### 2.2.1 Déchets solides

- **Déchets ménagers**

Ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne du navire : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers...

Ils sont stockés à bord en sacs poubelles.

- **Déchets industriels spéciaux**

Batteries, filtres à huile, chiffons souillés, pots de peinture, piles, accumulateurs, aérosols, ampoules, solvants, ferrailles, cartons, bois

- **Déchets professionnels (pêche)**

Filets, casiers, cordages, flotteurs

### 2.2.2 Déchets liquides

- **Les huiles usagées :**

Ce sont les huiles récoltées, essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques.

- **Les eaux grises et noires :**

Ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches (eaux grises) ou des sanitaires (eaux noires).

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>066-216601716-20210413-ARR2021041-AR<br>Date de télétransmission : 16/04/2021<br>Date de réception préfecture : 16/04/2021 |
|---|

2.2.3 Résidus de cargaison sans objet

2.2.4 Autres sans objet

### 3 - Type et capacité des installations de réception portuaire

#### 3.1 Déchets solides (détailler en fonction des besoins recensés précédemment)

##### 3.1.1 Déchets ménagers

*Pour le quai de pêche : 3 conteneurs fermés d'une capacité de 500 litres*

*1 colonne semi enterrée tri sélectif capacité 5m3*

*1 colonne semi enterrée ordures ménagères 5m3*

*Pour le port de plaisance : 13 conteneurs fermés d'une capacité de 250 litres*

*10 conteneurs fermés d'une capacité de 500 litres*

*3 paniers de 20 litres*

*1 container à papier de 500l*

*1 container à verres de 500l*

*1 tri sélectif zone plan d'eau Capellans*

*1 tri sélectif zone bassin nord du port*

*1 tri sélectif zone marinas du ponant*

*Pour la zone technique : 1 déchetterie portuaire*

3.1.2 Déchets industriels spéciaux : bois, ferraille

#### 3.2 Déchets liquides

##### 3.2.1. Huiles usagées

*Zone technique : 1 bac filtre huile*

*2 conteneurs d'une capacité de 1200 litres*

##### 3.2.2 Eaux noires

*Pompe eaux noires eaux grises à disposition des usagers, installée sur la zone technique, vidangée par la société VEOLIA*

#### 3.3 Résidus de cargaison sans objet

Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

#### 3.4 Autres sans objet

## **4 - Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison**

### **4.1 Pour les déchets solides**

Se reporter à la fiche pratique n°2

### **4.2 Pour les déchets liquides**

Se reporter à la fiche pratique n° 3).

### **4.3. Pour les résidus de cargaison sans objet**

## **5 - Tarification**

*Aucune contribution n'est mise à la charge directe des utilisateurs du port.*

## **6 - Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception**

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises privées chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec la Capitainerie du port de Saint Cyprien à l'adresse suivante :

- Quai Arthur Rimbaud – 66750 Saint Cyprien Monsieur Sylvain BERNARD, Maitre de Port

Un registre numéroté est mis à la disposition des usagers du port, il est précisé qu'aucun signalement d'insuffisance n'est intervenu pour la période 2017-2020

Le Maitre de port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

L'ensemble de ces insuffisances seront mises à l'ordre du jour lors des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente.

## **7 - Procédures de consultation permanente**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Des réunions ont lieu au moins une fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets par le biais de l'association des usagers du port, l'exploitant du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets pour analyser les

éventuelles insuffisances constatées, ainsi que les améliorations à apporter et les modifications prises ou à apporter dans les procédures ou les installations.

Le présent plan est revu tous les trois ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets ;
- mise en service de nouvelles infrastructures ;
- évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du volume de déchets.

## **8 - Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités**

*Néant*

## **9 - Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi :**

*Monsieur Sylvain BERNARD Maître de Port , Madame Muriel BRIHAYE  
Capitainerie du Port – Quai Arthur Rimbaud – 66750 SAINT CYPRIEN – tél 04.68.21.07.98*

## **10 - Informations pratiques**

Annexe 1 : Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port

Annexe 2 : Fiche pratique pour les déchets solides

Annexe 3 : Fiche pratique pour les déchets liquides

Annexe 4 : Fiche pratique pour les résidus de cargaison sans objet

Annexe 5 : Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

|  |
|--|
| Accuse de réception en préfecture<br>066-216601716-20210413-ARR2021041-AR<br>Mission : 16/04/2021<br>Date de réception préfecture : 16/04/2021 |
|--|

**PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES NAVIRES**



ANNEXE N° 1

## Plan de situation des installations de réception sur les différents sites du port de SAINT CYPRIEN (annexé)

ANNEXE N° 2

### Fiche pratique pour les déchets solides

| Déchets à traiter                                 | Quantités traitables   | Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*) | Modalités de dépôt et de collecte                 |
|---|--|---|---|
| Déchets ménagers des navires                      | 3 x 500 litres<br>17 x 250 litres<br>10 x 500 litres<br>5 x 100 litres | Communauté des communes Roussillon          | Camion poubelle 1 fois par jour 7 jours / 7 jours |
| Déchets industriels spéciaux batteries, filtres.. |  | TRIADIS                                     | Déchetterie portuaire                             |

ANNEXE N° 3

### Fiche pratique pour les déchets liquides

| Déchets à traiter                             | Quantités traitables | Entreprise(s) chargée(s) de la collecte (*) | Modalités de dépôt et de collecte |
|---|----------------------|---|-----------------------------------|
| Huiles usagées, huiles de vidanges mécaniques | 2x300 litres         | TRIADIS SERVICE<br>34000 BEZIERS            | Mensuelle                         |
| Eaux grises ou noires                         | 1x600 litres         | VEOLIA<br>34967<br>MONTPELLIER              | Semestrielle                      |

Accusé de réception en préfecture  
066-218601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

## ANNEXE N° 5

**Coordonnées des sociétés****Collecte des déchets ménagers**

|                             | Nom                                    | Adresse   | Coordonnées    |
|-----------------------------|--|---|----------------|
| <b>Collecteur</b>           | Communauté des communes sud roussillon | Rue Jean Jacques Tharaud<br>66750 SAINT CYPRIEN | 04.68.37.30.60 |
| <b>Centre de traitement</b> | SYDETOM                                | CALCE 66  |                |

**Collecte des déchets industriels spéciaux**

|                             | Nom                    | Adresse   | Coordonnées    |
|-----------------------------|------------------------|---|----------------|
| <b>Collecteur</b>           | TRIADIS                | Impasse René Gomez<br>34500 VILLENEUVE LES<br>BEZIERS | 04.67.76.13.19 |
| <b>Centre de traitement</b> | DERICHEBOURG<br>TUBERT | 66000 PERPIGNAN<br>66200 ELNE                         |                |

**Collecte des huiles usagées**

|                             | Nom     | Adresse   | Coordonnées    |
|-----------------------------|---------|---|----------------|
| <b>Collecteur</b>           | TRIADIS | Impasse René Gomez<br>34500 VILLENEUVE LES<br>BEZIERS | 04.67.76.13.19 |
| <b>Centre de traitement</b> |         |   |                |

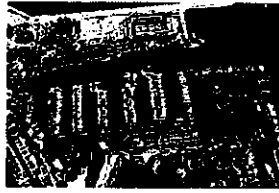
**Collecte des eaux grises ou noires**

|                             | Nom    | Adresse                                      | Coordonnées    |
|-----------------------------|--------|--|----------------|
| <b>Collecteur</b>           | VEOLIA | 765 Rue Henri Becquerel<br>34967 MONTPELLIER | 04.67.20.73.73 |
| <b>Centre de traitement</b> |        |  |                |

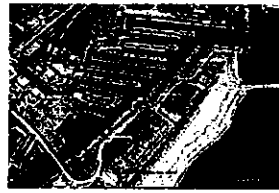
Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception en préfecture : 16/04/2021



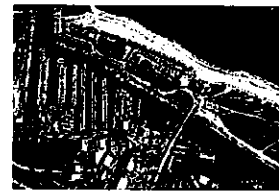
PLAN CAPELLANS 11



PLAN BASSIN NORD



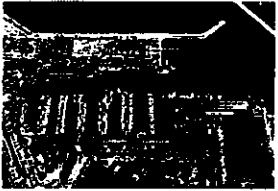
PLAN BASSIN SUD 1



PLAN BASSIN SUD



PLAN CAPELLANS 1



PLAN BASSIN NORD 1

Accusé de réception en préfecture  
066-216601716-20210413-ARR2021041-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021



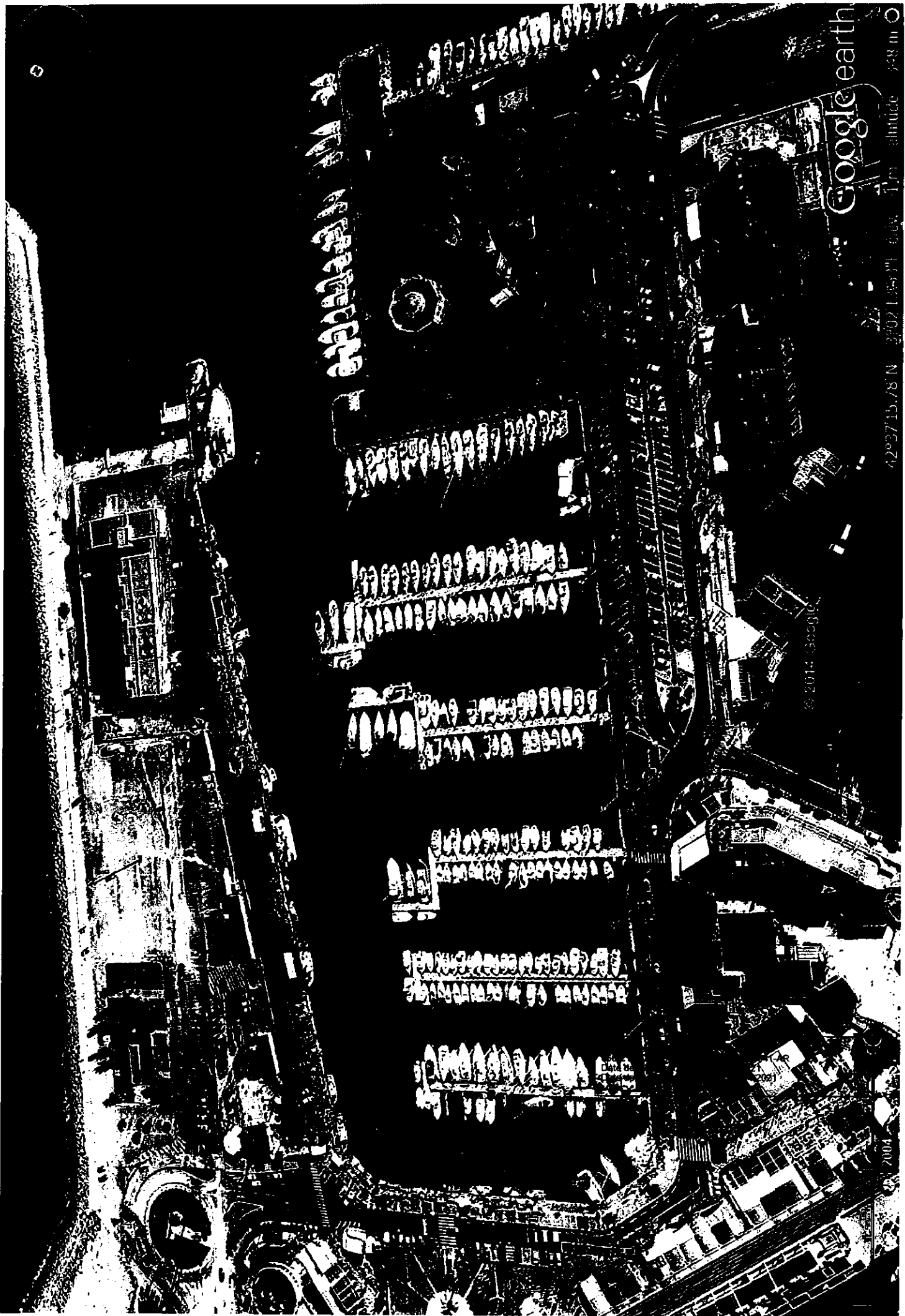
Google earth

42°36'54.91"N 102°16'73.1"E City: 1m Altitude: 655 m O

POINT PROPRE

2004





Google earth

42°37'15.78" N 3°02'1.55" W Elev. 17m Altitude 748 m

© 2014 Google

2004



Google earth

© 2004 Google

© 2004

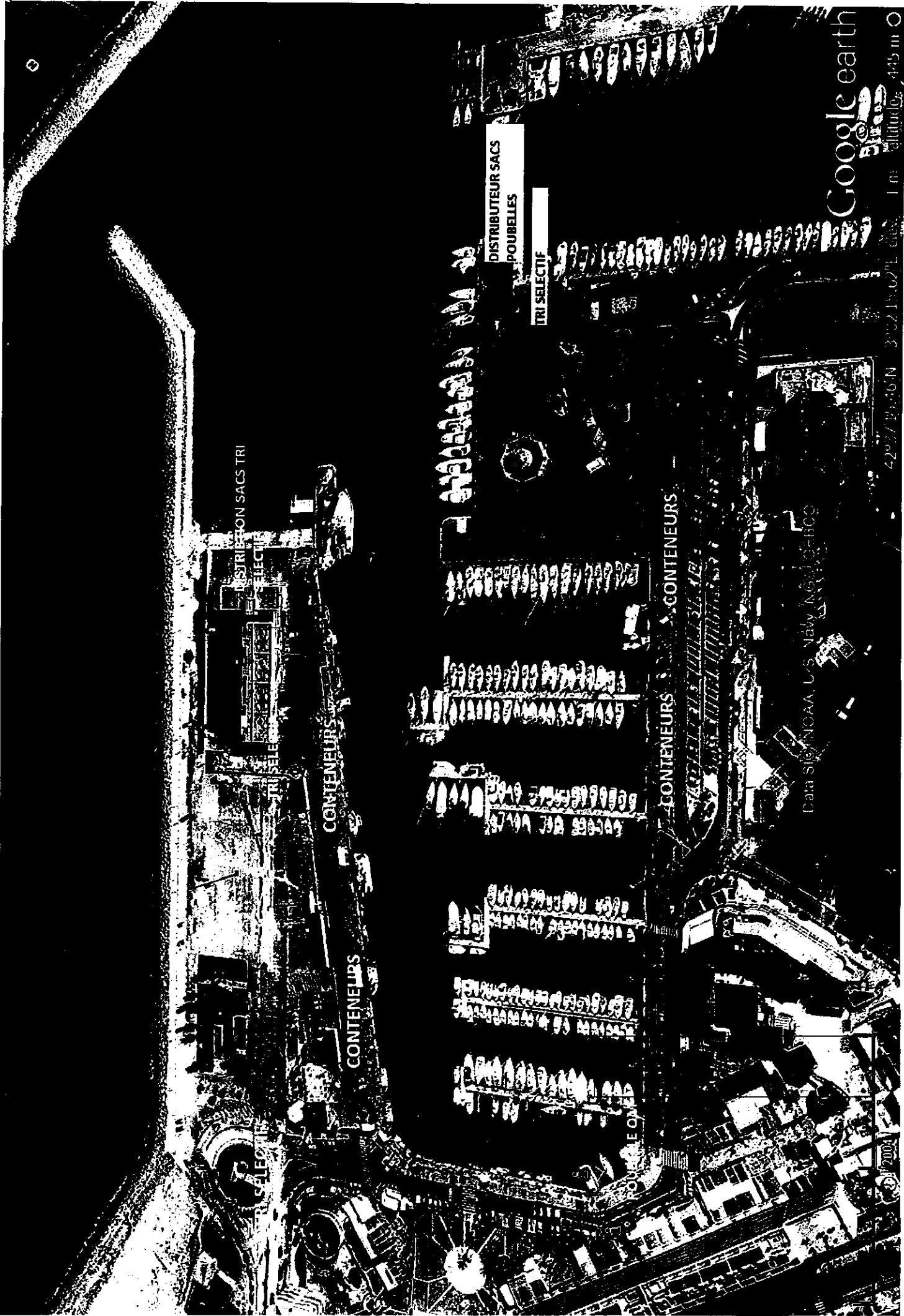


Google earth

42°36'32.82"N 89°01'57.54"W Altitude: 639 m

©2004 Google





DISTRIBUTEUR SACS TRI

ELECTIF

TRI SELECTIF

CONTENEURS

CONTENEURS

DISTRIBUTEUR SACS  
POUBELLES

TRI SELECTIF

CONTENEURS  
CONTENEURS  
CONTENEURS

Data SIO/NCAA, U.S. Navy, NOAA, BCO

Google earth

© 2004

62°57'13.02"N

1 m

Altitude: 435 m

